

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Rapport de délégation

DELIBERATION 2024-64

Mise à jour du contrat de maintenance des installations de génie climatique – avenant n°1 avec la société ADITEC. Afin d'intégrer les nouveaux équipements de la commune un avenant de 1 506,15 € HT annuel a été signé, portant le nouveau montant de la redevance annuelle à 6 736,75 € HT

DELIBERATION 2024-65

Afin de fluidifier les demandes inter-services et de faciliter la communication, un outil collaboratif de traitement des demandes a été mis en place. Après comparaison, le logiciel « KANLAB' » a été choisi pour un coût de mise en œuvre de la licence de 2 868.00 € TTC et un coût annuel de contrat de 1 140.00 € TTC. Le contrat est passé pour une durée de 1 an renouvelable sur une durée de 4 ans maximum.

Ressources humaines

DELIBERATION 2024-72

Suite à la réorganisation annuelle des services périscolaires et à la demande d'un agent de bénéficier d'une demi-journée « libre » pour compléter son temps de travail, il convient de transformer la quotité horaire de ce poste en le passant de 16.5h hebdomadaires à 15h.

Cette modification se fait à effectif constant et avec accord préalable de l'agent.

Plan de mobilité de Grand Lac

DELIBERATION 2024-66

Le conseil émet un avis favorable au plan de mobilité (PDM). Après de larges consultations sur le territoire, Grand Lac a arrêté son Plan de mobilité qui vise à :

- Définir une stratégie globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération et en lien avec les polarités voisines,
- Améliorer les conditions de circulation, de stationnement et de sécurité routière,
- Intégrer la mobilité dans une vision prospective en lien avec les projets du territoire,
- Disposer des incidences concernant la qualité de l'air avec la réalisation d'une évaluation environnementale du Plan De Mobilité.

Ce plan comporte 26 actions déclinées sous 3 grandes orientations :

- 1/ réduire l'usage de la voiture et apaiser la ville en agissant sur l'espace public
- 2/ développer l'offre et les services pour favoriser l'usage des modes alternatifs à l'automobile
- 3/ définir un cadre réglementaire lisible par tous pour agir sur les mobilités

La mise en œuvre de ce plan permet d'absorber la hausse du nombre d'habitants en maintenant un volume de déplacements voitures constant. Cet équilibre est permis notamment par une montée en puissance du réseau de bus, le développement des infrastructures en mobilité douce et la politique incitative en matière de covoiturage. Par ailleurs le PDM, permet à l'agglomération de répondre aux objectifs inscrits au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en matière de pollution de l'air.

Plan Communal de Sauvegarde

DELIBERATION 2024-67

Le Plan Communal de Sauvegarde de La Biolle définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus (dits risques majeurs). Le document est organisé sous forme d'un recueil détaillé par chapitre reprenant des informations générales, une présentation de la commune, le recensement des risques et des enjeux, l'organisation de la cellule de crise, l'alerte, le recensement des moyens, l'annuaire opérationnel et les annexes. Ce document sera transmis en préfecture, aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), au Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) et à la Gendarmerie.

DANS CE NUMÉRO

AFFOUAGE

BUDGET : DMI

**ACTIVITES DE
RENTREE**

VIE ASSOCIATIVE

Subventions et gratuité de la salle de l'Ebène.

Sou des écoles, Judo et « Nos P'tites Etoiles ».

DELIBERATION 2024-73

Chaque année la commune participe financièrement à la mise en œuvre d'un projet collectif ou d'un séjour pour chacune des écoles.

Sur l'année scolaire 2023-2024, l'activité escrime a été proposée en fil rouge à toutes les classes de primaire et l'ensemble de la maternelle a effectué sa sortie de fin d'année à la ferme Chosal. L'ensemble des actions ayant été supporté financièrement par le Sou des écoles, une subvention de 2400€ lui sera versée par la commune à ce titre.

DELIBERATION 2024-74

Lors de l'attribution des subvention le Club de Judo MIZUMI était en pleine restructuration, il n'avait pas pu envoyer son dossier en même temps que les autres associations. A titre exceptionnel et face à cette situation particulière un délai avait été accordé. Après dépôt du dossier et analyse, le conseil municipal octroie une subvention de 800 € à l'école de judo.



DELIBERATION 2024-75

Pour la 4^{ème} année consécutive, *La Biolle en Or* a pu avoir lieu sur notre commune. Cet événement, porté cette année par « Nos P'tites Etoiles » est un temps fort soutenu par la commune depuis ses débuts, tant la cause est importante : récolter des fonds pour la recherche sur les cancers pédiatriques. Ayant la possibilité d'accorder la gratuité une fois par an à une association caritative et afin de marquer de nouveau son soutien sans faille, le conseil municipal décide d'exonérer l'association des frais de location de la salle de l'Ebène.

FONCIER

Acquisitions voirie.

DELIBERATIONS 2024-69, 70 ET 71

Dans le cadre des alignements effectués lors de vente ou de bornage, la commune procède au rachat des portions pouvant relever de projets de sécurisation de voirie. A ce titre, le conseil municipal valide l'acquisition de cinq parcelles, route du Meyrieu, pour une contenance totale de 50m² au prix de 5€ le m².

Il procède également au rachat de la voirie du Clos des Fourches tel que cela avait été fléché lors de l'autorisation du lotissement et de la mise en place de la Taxe d'Aménagement Majorée sur ce secteur. Cette voirie a été calibrée pour devenir à terme communale en proposant un axe de circulation alternatif entre le chemin des Lauriers et la nouvelle crèche. Le montant de cette acquisition est fixé à 79 765 € conformément aux accords initiaux. Enfin, dans la perspective du passage de la véloroute des 5 lacs en bordure de l'autoroute à l'est de la commune, la société AREA rétrocède à titre gracieux une parcelle à celle-ci afin de permettre cet aménagement.

BUDGET

Décision modificative n°1 et demande de subvention

DELIBERATIONS 2024-76 ET 79

Depuis le vote du budget le 06 mars 2024 de nouvelles recettes nous ont été notifiées. Il convient de les inscrire au budget afin de les réaffecter sur certains projets. Les nouvelles recettes de fonctionnement s'élèvent à 202 078€ et sont majoritairement virées à la section d'investissement. Elles viennent donc s'ajouter aux différentes subventions qui nous ont été notifiées :

- Subvention de la région pour la vidéo protection
- Subvention du SDES pour l'éclairage public
- Subvention du département pour le chemin des Lauriers
- Subvention du Conseil Savoie Mont Blanc pour la forêt.

Ces nouvelles recettes sont affectées avec l'avis de la commission travaux au projet de pumtrack, à la tranche optionnelle du chemin des Lauriers, aux aménagements du stade de foot et à la réfection de la voirie à Roasson, pour un montant total de 256 690 €.

Par ailleurs, il est demandé une subvention au titre du contrat départemental du territoire grand lac pour la réalisation de la tranche optionnelle du chemin des Lauriers. Cette tranche consiste dans la réalisation d'un parking multimodal sur le bord de le RD1201 permettant le stationnement des vélos et la matérialisation de places de covoiturage.

M57 BUDGET COMMUNAL					
FONCTIONNEMENT					
Comptes	Nouvelles Recettes	Montant	Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
73111	notification état 1259	69 420,00 €	64111	Personnel	10 000,00 €
74111	DGF	7 146,00 €			
7022	vente de bois - Monnet Seve	42 222,00 €			
73223	TADE	46 985,00 €	023	Virement à la section d'Investissement	192 078,00 €
741121	Solidarité rurale	34 927,00 €			
741127	Dotation nat. de perequation	1 378,00 €			
	TOTAL	202 078,00 €		TOTAL	202 078,00 €
INVESTISSEMENT					
Comptes	Nouvelles Recettes	Montant	Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
021	Virement de fonctionnement	192 078,00 €			
964-1322	Subvention Région videoprotection	22 275,00 €	60-2138	Pumtrack	20 000,00 €
53-13258	Subvention SDES éclairage public	2 417,00 €	65-2315	Tranche optionnelle covoiturage chemin des Lauriers	50 000,00 €
1323-65	Subvention FDEC Che des lauriers	36 000,00 €	60-2181	Porte stade de foot	7 000,00 €
1326	Subvention Conseil Savoie Mont-Blanc - Forêt	3 920,00 €	981-2315	Roasson	179 690,00 €
	TOTAL	256 690,00 €		TOTAL	256 690,00 €

FORET

Affouage et Programme de coupe.

DELIBERATIONS 2024-77 ET 78

Comme chaque année le programme de coupes pour l'année 2025 a été établi comme suit : les parcelles 10b et 9 seront exploitées en vente sur pied avec mise en concurrence et la parcelle 7 sera proposée à l'affouage.

Les tarifs d'affouage pour cette saison sont les suivants :

- 58 €TTC le lot d'affouage sur pied
- 60 €TTC le m³ pour la délivrance bord de route

Les conditions générales, les modalités d'inscription et les garants restent inchangés.

ATTENTION

Cette année la localisation de la parcelle d'affouage sur pied est particulièrement complexe.

La parcelle est très éloignée de la piste d'accès principale, **un véhicule tout terrain est indispensable.**

De plus, la parcelle présente une forte déclivité de terrain ainsi qu'une végétation dense :

il est essentiel que les personnes souhaitant acquérir un lot soient aguerries à cette pratique.

Nous vous conseillons de vous orienter vers un affouage bord de route si vous ne disposez pas d'une expérience significative et du matériel nécessaire.



Dates d'inscription et consignes de sécurité : du 21/09 au 19/10 midi
UNIQUEMENT en mairie

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles, pour le mariage de Wafa IMZI et Mohamed TOURE célébré le 10 août et pour la naissance de Siléna NOGUEIRA née le 29 mai.

Mais également à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Simone MAURIN âgée de 83 ans
- Françoise BELLES âgée de 75 ans

COLLECTES

Comme chaque année, la **collecte des bouchons et des stylos** se poursuit... Début octobre, le **ramassage d'automne** aura lieu, nous



comptons sur vous pour faire le tri de la rentrée et ramener le fruit de votre collecte dans l'un des points de récupération :
Ecole Primaire / Ecole Maternelle / Poste

RAPPELS DE BON SENS ...

Dépôts sauvages, divagation de chiens... comment bien vivre ensemble ???

Suite à plusieurs témoignages de la population il nous semble essentiel de faire un rappel :

- **Les zones de conteneurs ne sont pas des déchetteries !** Pour tous vos objets encombrants ou matières dangereuses il vous suffit de vous rendre dans l'une des déchetteries GRATUITES se trouvant à quelques minutes de La Biolle (Entrelacs ou Grésy-sur-Aix)
- **La divagation des chiens est INTERDITE.** Vos chiens doivent être tenus en laisse ou « maîtrisés » lors de vos balades et vos clôtures doivent empêcher leur sortie sur le domaine public ou les parcelles voisines.

Le non-respect de ces consignes de savoir-vivre peut être puni par la loi...

Pour le bien-être de tous, est de la responsabilité de chacun !

PREMIERS SECOURS

Un recyclage ouvert à la population.

La mairie de La Biolle organise pour ses habitants une formation de recyclage aux premiers secours (PSC1).

Cette session est destinée aux personnes ayant déjà validé le PSC1 auparavant et sera délivrée par un pompier formateur.

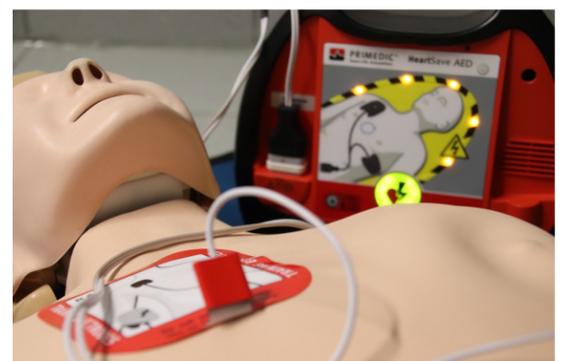
Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître !

QUAND ? samedi 16 novembre 2024 de 8h à 12h

OÙ ? soit au gymnase soit à la salle des Bruyères (**lieu à confirmer**).

COMBIEN ? Le coût initial pour 10 personnes est de 250€. La mairie prenant en charge 50%, il restera à payer **12.5€ par participant.**

COMMENT ? Par SMS au **06 77 84 28 48**



AGENDA

- Haie'vènement : le mardi 08 octobre de 08h30 à 12h, salle de l'Ebène
 - Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 08 octobre et 12 novembre à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
 - Présence du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur les Zones Agricoles Protégées : le vendredi 25 octobre de 8h30 à 12h, salle du conseil
 - Conseil Municipal : le mercredi 06 novembre à 20h, salle du conseil
 - Cérémonie du souvenir : le lundi 11 novembre à 9h, au monument aux morts
- ❖ Blabla thé : tous les jeudis après-midi, maison des associations de 14h à 16h
 - ❖ Rencontres intergénérationnelles à la crèche : 1^{er} mardi du mois de 9h à 10h

MARDI 8 OCTOBRE 2024

HAIE'VÈNEMENT

Salle de l'Ebène 73410 LA BIOLLE

La HAIE, une COMPOSANTE de nos PAYSAGES RURAUX
ENCOURAGER UNE REFLEXION AUTOUR DE LA HAIE
EN MILIEU RURAL

MATINÉE : « La haie, chez vous, plantons le décor aujourd'hui :
utilité, usage, législation et entretien »

C'EST LA RENTREE, QU'EST-CE QU'ON FAIT !

LUNDI

11H00-12H15 YOGA (ADULTES)
FRANCE ZAMMIT 06.23.47.04.19

18H30-19H30 RENFORCEMENT
MUSCULAIRE (ADULTES)

CAROLE JACQUIER 06.27.39.39.51
LA BIOLLE LOISIRS

19H30-20H30 KICKBOXING (ADULTES)

CAROLE JACQUIER 06.27.39.39.51
LA BIOLLE LOISIRS

20H00-22H00 CHORALE (ADULTES)

COLETTE GINET 06.26.21.02.40
CHOEUR DES TROIS BOULEAUX

18H50-22H00 CHANT + CHORALE
(ADULTES)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

MARDI

16H45-21H15 ARTS PLASTIQUES
AGNÈS POBELLE 06.32.16.76.05
LA BIOLLE LOISIRS

16H50-17H50 DANSE INITIATION
(ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

17H50 -18H35 DANSE ÉVEIL
(ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H45 - 19H45 DANSE

CONTEMPORAINE (8/10 ANS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H45-19H45 PILATES (ADULTES)

ELISABETH SEUROT 06.08.99.87.90

19H45-21H15 DANSE

CONTEMPORAINE (ADULTES)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

MERCREDI

09H30-10H00 ÉVEIL MUSIQUE (ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

10H15- 11H00 ÉVEIL PLURI ARTISTIQUE
(ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

11H00-12H00 PETITS LÉZ'ARTS (ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

13H20-16H35 THÉÂTRE IMPRO + ATELIER
SPECTACLE (ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

15H20-16H35 CHORALE (ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H50-22H00 THÉÂTRE (ADULTES)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

19H00-20H30 MARCHÉ NORDIQUE (ADULTES)

J-M VERGAS 06.80.18.27.54

LA BIOLLE LOISIRS

18H30-19H30 STEP (ADULTES)

CAROLE JACQUIER 06.27.39.39.51

LA BIOLLE LOISIRS

19H30-20H30 RENFORCEMENT MUSCULAIRE
(ADULTES)

CAROLE JACQUIER 06.27.39.39.51

LA BIOLLE LOISIRS

VENDREDI

13H30-18H00 APRÈS-MIDI JEUX
(ADULTES)

EUGÈNE PENNET 04.79.54.77.28

LES AMIS DU MEYRIEUX

16H30-18H00 JUDO (ENFANTS)

MEGRET YANNICK 06.12.33.07.69

ECOLE DE JUDO MIZUMI

20H00-22H00 CHORALE (ADULTES)

1 SEM/2

COLETTE GINET 06.26.21.02.40

CHOEUR DES TROIS BOULEAUX

Planning Hebdomadaire

Commune de La Biolle

JEUDI

08H30-11H00 RENCONTRES
ASSISTANTES MATERNELLES
(ENFANTS)

A. CHIBAB-RICCIUTI 06 50 25 60 54
LES PÉTOLES CRÉATIVES

14H00-16H30 TRICO'THÉ (ADULTES)

M-R GOURY 06.21.49.00.87
CCAS

16H50-17H50 DANSE INITIATION
(ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

17H50 -18H35 DANSE ÉVEIL (ENFANTS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H45 - 19H45 DANSE

CONTEMPORAINE (8/10 ANS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

19H45-20H45 DANSE

CONTEMPORAINE (ADOS)

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H05-22H00 CHORALE (ADOS) 1 SEM/2

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H05-22H00 COMÉDIE MUSICALE

(ENFANTS) 1 SEM/2

ATELIER DES ARTS 09.54.58.34.82

18H45-19H45 YOGA (ADULTES)

ELISABETH SEUROT 06.08.99.87.90